

MAIRIE DE BAX

31310 BAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 08 Mars 2002

OBJET : Augmentation Indemnité du Maire

L'an deux mille deux et le huit mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, ROSELLO José, SEPOLD Alex, DISCAZEAUX Philippe, HANNINGER Ursula, GATZLER Catherine, COT Mélanie, LOPEZ Manuel, AMESTOY Pierre.

Monsieur DISCAZEAUX Philippe a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le taux d'indemnité de la fonction de Maire est actuellement de 13,10 % de l'indice 1015.

Il propose d'augmenter ce taux compte tenu des éléments suivants :

( la délibération du 08 septembre 2000, prévoyait, dans la mesure du possible, d'augmenter régulièrement ce taux,

( l'excédent de fonctionnement sur 2001, témoigne de la saine gestion des comptes de la Commune,

( le taux maximum de 17 %, prévu par la loi n'est pas atteint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de porter le taux d'indemnité du Maire à 14,5 % de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique et subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation de traitement indiciaire afférent à l'indice 1015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire  
par le Maire de Bax publiée et  
transmise au Représentant  
de l'État le 29/03/2002

Le Maire,  
P. BEDEL